BRIEFING PAPER

CUTS Centre for Competition, Investment & Economic Regulation
CUTS C-CIER

No. 4/2009

Politique de la concurrence et croissance économique : Un relation de cause à effet ?

L'idée est largement acceptée que la politique de la concurrence contribue au développement économique. Cependant, il ne saute pas aux yeux que les économies des pays ayant adopté des politiques et des lois de concurrence ont de meilleures performances que ceux qui ne s'en sont pas doté. Ce manque de preuves tangibles pourrait être responsable de l'hésitation de quelques pays en voie de développement dans l'adoption de telles politiques, ou de la lenteur dans l'adoption de réformes de concurrence par d'autres. Cet article tente de concentrer sur les problématiques liées au rapport entre la politique de la concurrence et la croissance économique. Il traitera les différents mécanismes par lesquels les politiques de croissance et de concurrence peuvent être liés. Cet article décrit également certaines recherches empiriques menées sur le sujet et leurs résultats. Il identifie également certains défis et goulots d'étranglement qui pourraient être responsables de l'absence de liens clairs entre politique de la concurrence et son objectif, le développement économique.

1. Introduction

Plus de 100 pays, autant des pays développés qu'en voie de développement, ont maintenant adopté des lois et des politiques de la concurrence et d'autres considèrent cette possibilité ou sont en train d'en développer. La politique de la concurrence dans ce contexte est définie comme les mesures prises par le gouvernement qui affectent la concurrence en influant directement sur le comportement des entreprises et la structure de l'industrie.

La politique de la concurrence comporte deux dimensions fondamentales. La première implique la mise en place d'un ensemble de politiques pro-concurrentielles sur les marchés nationaux et internationaux, tels qu'une politique industrielle plus souple, la libéralisation du commerce, la facilitation d'entrée et de sortie, la diminution des contrôles et une plus grande dépendance aux forces du marché. La seconde, considérée comme la plus importante, inclue des législations, des décisions juridiques et des règlements spécifiques visant à empêcher les pratiques anticoncurrentielles comme les ententes et les abus de position dominante. Bien que les lois de concurrence fassent partie de la politique de la concurrence, la majorité des pays a d'abord adopté des lois de la concurrence sans qu'aucune politique de concurrence ne soit en place.
Les objectifs immédiats les plus répandus des politiques de la concurrence ont été de préserver la concurrence et le libre accès au marché par des mesures de prévention et l'élimination des monopoles, des pratiques monopolistiques et autres restrictions au fonctionnement efficace des marchés, comme un moyen d'atteindre l'efficacité économique de la production. Ceci inclut la conservation et la protection de la concurrence (et non des acteurs) en vue de maximiser l'efficacité économique (statique, allocative et dynamique) en parvenant à des résultats efficaces du marché se traduisant par une baisse des prix à la consommation et une meilleure qualité des produits. L'objectif final généralement accepté de la politique de la concurrence est l'accomplissement de la croissance économique, par l'effet de ces objectifs immédiats. Par conséquent un rapport de causalité entre la politique de la concurrence et le développement économique est posé.

Le lien entre croissance économique et politique de la concurrence n'est cependant ni évident ni clairement marqué lorsqu'on observe la réalité. Beaucoup d'économies ont eu des performances relativement bonnes en termes de développement économique sans qu'aucune politique de concurrence ne soit en place, alors que d'un autre côté, d'autres ont adopté de telles politiques et de telles réformes depuis longtemps et luttent toujours dans leur développement économique. Il existe donc des craintes et une forte appréhension quant aux avantages que procurent les règles de la concurrence dans les pays en voie de développement, tant chez ceux qui les ont adopté que chez ceux qui y sont réticents.

2. Revue littéraire

Lien théorique

Les lois et la politique de la concurrence visent essentiellement deux secteurs: la conduite des affaires et la structure des marchés économiques. La structure du marché joue un rôle prépondérant en déterminant les différents indicateurs du marché. Il détermine les opportunités possibles pour des investissements en terrain vierge et des expansions accrues par les sociétés existantes, étant donné que ceci détermine les dépenses requises pour prendre une part significative du marché aux sociétés déjà établies. La structure du marché joue aussi un rôle en déterminant la rentabilité de l'industrie, sachant qu'un monopole et des structures monopolistiques sont normalement associés à de plus larges profits. C'est sur cette base qu'on s'attend à ce que la politique de la concurrence ait un impact significatif sur le développement économique.

L'idée est communément admise que la nature de la concurrence régnant sur le marché a un impact sur l'innovation. Ceci qui implique que l'adoption d'une politique de concurrence dans le but de créer de la concurrence affectera l'innovation. Le fait que l'innovation ait une influence sur le développement économique n'est pas sujet à débats ; par conséquent, établir un lien entre concurrence et innovation implique que la politique de concurrence aura des répercussions sur le développement économique.

Généralement, il faut que les firmes s'attendent à être capable, après coup, de contrôler les prix pour un temps sur le marché pour qu'elles aient l'incitation d'investir dans la R&D. De même, c'est la préexistence d'une dominance sur le marché qui sera plus à même de favoriser l'innovation. Quand les marchés financiers sont imparfaits, les profits dus au contrôle des prix sur le marché fournissent aux entreprises les ressources financières pour lancer des activités novatrices. La dominance sur le marché aide aussi à réduire l'incertitude liée aux excès de rivalité qui tend à miner l'incitation à investir (Ahn, 2002). Cette prémisse est normalement désignée sous le nom de « l'hypothèse Schumpeterienne », du nom de Joseph Alois Schumpeter.

Graphique: Production d'un monopole suivant différentes courbes de prix marginal

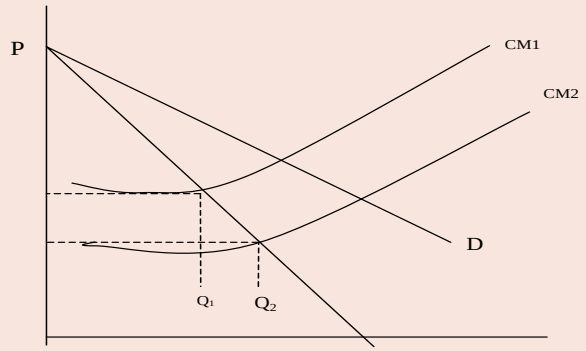

La raison pour laquelle le pouvoir de marché ou les pratiques monopolistiques peuvent inciter l'innovation est la suivante. Les monopoles tendent à pratiquer des prix plus élevés et à limiter leur production afin de maximiser leurs bénéfices. Ces mêmes bénéfices peuvent être employés pour l'innovation, ce qui aurait comme conséquence une réduction des coûts marginaux et l'augmentation de la production sur le long terme. Ceci est illustré dans le diagramme ci-dessous, qui montre les courbes de la demande, du revenu marginal et des coûts marginaux d'un monopole. Une variation dans la courbe de coût marginal de CM1 à CM2, en raison d'une innovation réussie, aura comme conséquence une augmentation de la production de Q1 à Q2. Une telle diminution des coûts marginaux, accompagnés d'une augmentation de la production au cours du temps, pourrait ne pas être possible dans un environnement concurrentiel. L'adoption de lois de la concurrence qui peuvent avoir comme conséquence la poursuite d'entreprises qui bloquent l'entrée sur le marché par leurs pratiques anticoncurrentielles peut donc réduire l'incitation à l'innovation, ce qui pourrait ralentir la croissance économique. C'est un des mécanismes par lequel la politique de la concurrence peut réduire le taux de croissance économique.

D'autre part, le lien par l'innovation n'est également pas en sens unique. La concurrence rendra non-viables les bénéfices induits par l'augmentation des prix étant donné que cette augmentation aura pour résultat de pousser des acheteurs à se tourner vers les concurrents. Dans ce scénario, les entreprises doivent innover afin de réduire leurs coûts et produire plus au prix fixé par le marché. C'est avec l'introduction de la concurrence sur les marchés que les entreprises se voient obligées de réinvestir dans de nouvelles technologies, de nouvelles techniques de production et de nouveaux produits. Les managers essaieraient d'obtenir de meilleures incitations et on assisterait à une réduction générale de l'inefficacité.

La promotion de l'efficacité productive, allocative et dynamique fera réaliser des économies d'échelle aux entreprises augmentera la compétitivité internationale et promouvra la qualité de la R&D. La concurrence stimule donc l'efficacité dans l'innovation, la production et l'utilisation des ressources, qui mène à son tour au développement d'entreprise et à l'amélioration du bien-être général. De plus, les marchés concurrentiels fournissent des avantages macro-économiques. La concurrence fournit aux entreprises les incitations nécessaires pour s'adapter aux chocs internes et externes, et ces ajustements individuels aident à réduire les coûts de tels chocs pour l'économie générale (Lipimile, 2004).

Du point de vue de la théorie micro-économique standard, les décisions sur les biens la production sont déterminées aussi bien par les structures de coût que par la demande du produit. Quelqu'un qui détient un

monopole, étant donné la nature de la demande pour le produit, tendrait à maximiser ses bénéfices en limitant la production à un niveau inférieur à celui d'un environnement concurrentiel. S'il existe beaucoup de secteurs avec des monopoles dans des conditions de demande élastique, ceci impliquerait alors que la production totale dans tous ces secteurs serait bien inférieure à ce qu'elle aurait été dans un environnement concurrentiel. Avec l'adoption de lois de la concurrence, plus d'entreprises entreraient sur le marché du secteur, ce qui réduirait l'incitation à produire moins que ce que la logique concurrentielle voudrait. Ainsi, on pourrait s'attendre à ce que la concurrence ait comme conséquence la hausse de la production.

On s'attend également à ce que la politique de concurrence ait pour effet le développement économique en attirant l'investissement. L'investissement est généralement un pari sur les profits futurs ; on peut considérer qu'on parie sur le fait que le retour sur investissement excèdera son coût. Un investisseur ne peut être confiant du succès de son pari que si l'environnement est favorable à l'esprit d'entreprise et que les décideurs politiques et les autorités de régulation n'ont pas beaucoup d'autorité pour l'intervention sur le marché. Ceci permet aux investisseurs de prévoir les futurs résultats de leur investissement.

Une information transparente sur la façon dont les gouvernements appliquent et modifient les règles et les règlements touchant à l'investissement est un facteur déterminant dans la décision d'investir. Un cadre juridique transparent et prévisible pour l'investissement aide les entreprises à évaluer les opportunités d'investissement sur une base plus informée et plus opportune, en raccourcissant la période avant que l'investissement devienne productif. Un régime de concurrence efficace est une composante importante pour un bon environnement juridique général. Des lois et des politiques de concurrence transparentes, caractérisées par la prévisibilité dans leur application et des décisions cohérentes et non-discriminatoires dans les affaires de concurrence, effaceront la plupart des incertitudes associées avec des décisions d'investir.

3. Résultats empiriques

Ayant abordé les différentes façons dont la politique et les lois de concurrence peuvent être liées au développement économique, il est important de déterminer si l'expérience empirique met elle aussi en lumière cette relation.

Dans une étude, Bucci (2004) démontre qu'il est possible de réconcilier les différentes théories de la croissance par l'innovation en étendant le modèle Romer de base sur l'innovation horizontale et le déterminisme de la R&D. Il reconsidère la relation entre la concurrence des marchés de produits et la croissance, dont les résultats ont mis en évidence qu'une relation en U inversé pourrait exister. Cela implique qu'une augmentation de la concurrence dynamise la croissance dans un premier temps, mais à partir d'un certain moment elle aura l'effet inverse. La concurrence sur les marchés de produits a été modelée par l'élasticité de la substitution sur une palette variée de biens de consommation.

Les résultats démontrent qu'il est possible que la relation entre concurrence et croissance économique soit positive ou négative. Une concurrence plus intense aura un effet négatif, tandis qu'un niveau minimal de concurrence mène à la croissance économique en promouvant le besoin de l'innovation; d'où une relation en U inversé. Son explication est qu'il existe deux effets (*l'effet de répartition des ressources* qui est positif et *l'effet d'incitation au profit* qui est négatif), ce qui implique que la relation entre la concurrence sur les marchés de produits et la croissance générale agrégat pourrait avoir une forme de U inversé. Quand la concurrence initiale est faible, son augmentation bénéficie à la croissance puisqu'elle permet une meilleure utilisation des ressources, sans gêner pour autant les incitations à l'innovation (l'effet de répartition des ressources dépasse l'effet d'incitation au profit et la corrélation entre concurrence et croissance est positive).

D'autre part, quand la concurrence sur ces marchés est suffisamment forte, plus de concurrence réduit sensiblement le progrès technologique et n'améliore que marginalement la répartition des ressources dans les activités économiques (l'effet d'incitation au profit prévaut sur l'effet de répartition des ressources et la corrélation entre la concurrence et la croissance est négative). Il existe donc une intensité optimale de concurrence pour la croissance économique, intensité au-dessus de laquelle la concurrence aurait des effets négatifs sur la croissance.

Le test visant à savoir si une politique anti-trust ou des mesures de concentration affectant toute l'économie sont liés étroitement et de manière significative à un taux de croissance par habitant plus élevé a été établit par Dutz et Hayri (2001). Ils se sont servis de données de plus de cent pays, entre 1986 et 1995. L'efficacité de la politique anti-trust a été mesurée grâce aux réponses d'une large enquête parmi des cadres supérieurs dans 53 pays, qui étaient questionnés sur la politique anti-monopole dans leur pays, et comprenait également une mesure de la mobilité des plus grandes firmes. Ils ont constaté que des mesures anti-trust efficaces sont étroitement liées à la croissance résiduelle (c'est-à-dire la croissance qui n'est pas expliquée par les variables qui font l'objet d'un certain consensus sur le fait qu'elles favorisent la croissance économique : ouverture

commerciale, capital humain, et investissement dans les équipements productifs). L'analyse de sensibilité qui l'accompagnait indique qu'une politique anti-trust efficace a un impact différent de celui de l'ouverture commerciale. Dans une étude précédente utilisant les mêmes données, Dutz et Hayri (2000) avait également établi qu'il existe une forte corrélation entre l'efficacité de la politique de concurrence et la croissance. L'analyse suggère que l'effet de la concurrence sur la croissance va au-delà de celui de la libéralisation des échanges : elle influe également sur la qualité institutionnelle et promeut un environnement décisionnel généralement favorable.

Yun (2004) a cherché à savoir si oui ou non la concurrence a contribué aux gains de productivité en Corée, en se concentrant sur la concurrence sur le marché des biens et son impact sur la productivité en utilisant des données émanant des entreprises. L'étude emploie quatre données reconstituées pour représenter la concurrence (ou le manque de celle-ci) : le nombre d'entreprises, leur part de marché, la concentration de l'industrie (CR3) et le loyer. L'étude est basée sur un ensemble déséquilibré de données fournies par les fabricants pour la période 1990-2002, la productivité du travail étant employée comme variable dépendante. Les résultats démontrent que des changements dans le nombre d'entreprises est une source importante de concurrence et d'amélioration de la productivité, alors qu'un nombre élevé de sociétés sur le marché ne favorise pas la croissance en productivité. L'augmentation des gains de monopole peut amplifier l'amélioration de la productivité à court terme, mais gêner le développement économique à long terme. La conclusion tirée était que la politique de la concurrence ne devrait pas focaliser sur la limitation de la dominance des entreprises déjà présentes sur un marché, mais plutôt envisager une approche plus large qui assurerait de faibles barrières à l'entrée et à la sortie.

L'influence de la politique de la concurrence sur la performance des entreprises a été également examinée par Kahyarara (2004). L'étude cherchait à établir à quel point la performance des entreprises, mesurée par l'investissement, la productivité et les exportations, est influencée par les mesures gouvernementales visant à stimuler la concurrence et à protéger les consommateurs contre les monopoles en Tanzanie. Il évalue les effets du contrôle des sociétés dominantes par les institutions, les effets du contrôle des fusions qui vise à empêcher que des industries deviennent monopolisées, et les effets du contrôle des comportements anticoncurrentiels. L'étude analyse dans quelle mesure la politique de la concurrence influence la productivité, l'investissement et les exportations des entreprises manufacturières en Tanzanie. Les résultats indiquent une relation positive entre la politique de la concurrence et la productivité, l'investissement et les exportations. Il a également été établi que pour l'effet de la politique de la concurrence sur la productivité, les résultats sont influencés par des caractéristiques propres aux firmes. Il suggère ainsi que la relation positive entre la politique de la concurrence et la productivité des entreprises dépend fortement des caractéristiques spécifiques à chacune. La variable utilisée pour la politique de la concurrence était une variable arbitraire prenant comme valeur 0 avant l'introduction de la loi de la concurrence, et 1 après son introduction.

Il y a beaucoup plus d'études qu'on peut dénicher dans les étagères de littérature, mais les résultats sont plus ou moins semblables à ceux décrits plus haut. Cela implique que les preuves suggérant que les politiques et lois de la concurrence ont un rôle à jouer dans la performance des entreprises, et donc le développement économique.

4. Les bienfaits : sont-ils matériels ?

Étant donné que plusieurs études ont démontré les liens entre la politique de concurrence et le développement économique dans différents pays, cela signifie-t-il que les pays qui ont adopté des lois de la concurrence se portent mieux que ceux qui n'en ont pas ? La réponse ne semble pas être oui, étant donné que rien de concret sur le terrain ne permet de séparer les deux ensembles de pays en termes de performance économique. Mais avant que l'absence d'une distinction claire puisse être attribuée à l'inefficacité de la politique de concurrence, il est important de déterminer jusqu'où va la mise en application des lois et les politiques adoptées. L'adoption d'une loi est importante mais son exécution l'est encore plus. Ainsi, les obstacles à la mise en application est la question la plus importante. Un présupposé majeur des études portant sur l'impact de la politique de la concurrence sur le développement économique est que l'adoption de politiques et de lois de la concurrence mène à la concurrence sur le marché.

Il a été tristement observé qu'il existe des obstacles dans les pays dotés de lois de concurrence, qui rendent le procédé d'exécution moins fluide, et que la plupart des marchés ne sont pas ouverts à la concurrence. Ainsi l'existence de lois de concurrence pourrait ne mener nécessairement à la concurrence. L'existence de telles contraintes est plus à blâmer que l'efficacité de la loi pour l'absence des résultats escomptés de la concurrence. Ces obstacles incluent (i) les barrières crées par certaines politiques (règlements de gouvernement, politiques affectant les processus du marché et la concurrence, approche protectionniste) ; (ii) une connexion entre le gouvernement et les grandes firmes ; (iii) un

« environnement d'affaires » peu développé ; (iv) des actions sous ouvert « d'intérêt public » ; et (v) les rapports interinstitutionnels.

Mais les marchés de tous les pays dotés de lois de concurrence sont-ils concurrentiels ? Cette section tente de fournir la réponse.

(i) Les obstacles à la concurrence induits par des politiques

Ce phénomène peut être créé de différentes manières telles que (i) le manque de volonté politique ; (ii) des règlements gouvernementaux ; (iii) des politiques affectant les processus du marché et la concurrence ; et (iv) une approche « protectionniste ».

La plupart des pays en développement (en particulier en Afrique) ont mis en application les programmes d'Ajustement Structurel (SAPs) dans le début 1990, avant même qu'ils établissent des règles de concurrence. L'adoption de lois de concurrence était en grande partie fondée sur l'idée que les pays étaient alors sujets à des réformes de marché, et reste encore pour plusieurs d'entre eux à adopter des réformes. Il continue d'exister des barrières potentielles significatives à la concurrence dans beaucoup de pays. Ces barrières incluent des règlements gouvernementaux touchant aux marchés de produits et de facteurs de production qui découragent l'entrée, la sortie et la croissance des entreprises. Au Vietnam, bien que la loi de la concurrence ait été passée en 2004, il existe toujours des barrières significatives au commerce international, aux marchés de facteurs de production, à l'esprit d'entreprise et à l'innovation. D'ailleurs, plusieurs politiques et lois sectorielles ayant des implications significatives pour la structure du marché dans diverses industries sont mal comprises. Ainsi, établir un régime efficace de concurrence au Vietnam est toujours un défi.[1]

Les efforts des autorités pour rendre possible la concurrence sur les marchés peuvent également se retrouver dans l'impasse s'ils ne s'accompagnent pas d'efforts pour favoriser l'investissement. Les observateurs sont d'avis que les lois d'investissement qui ouvrent l'industrie à tous les acteurs sont les plus aptes à promouvoir la concurrence. Bien que les pays en développement doivent également protéger leurs entreprises nationales contre la domination étrangère dans les secteurs importants de l'économie, conformément aux objectifs d'intérêt national, cette pratique tend à être exagérée. De telles conditions ont un énorme impact sur la promotion de la concurrence et de l'investissement. Les barrières institutionnelles induites par l'Etat existent au Laos, en dépit du fait que le pays ait passé un décret sur la concurrence commerciale qui est entré en vigueur en 2004. Beaucoup de secteurs tels que l'industrie, les services et les services publics qui ont une forte concentration sur le marché reçoivent la protection de l'Etat sous diverses formes, comme la propriété d'Etat et les restrictions quantitatives, licences strictement conditionnées.

(ii) Les connexions entre le gouvernement et les grandes sociétés

Les intérêts particuliers ont souvent exercé leur influence sur l'exécution des politiques. Dans de telles circonstances, le manque de bonne gouvernance et de transparence complique les problèmes de mise en application. Des gouvernements sont souvent soupçonnés de fournir des avantages supplémentaires à certaines firmes ou acteurs aux dépens des autres. A l'île Maurice, utiliser les fonds d'entreprises pour financer un parti politique est une pratique normale. On a souvent soulevé des inquiétudes sur le fait qu'une telle proximité pourrait influencer le gouvernement dans l'établissement de politiques-cadres visant le développement du secteur privé, comme une politique ou une loi de concurrence. Une telle action du gouvernement mène à l'inefficacité et crée des barrières à l'entrée pour les nouveaux acteurs essayant d'accéder au marché, et agit contre l'effort visant à attirer de nouvelles entreprises sur les marchés et à apporter la concurrence.

(iii) Un environnement d'affaires peu développé

En dépit du progrès significatif accompli en termes de libéralisation de l'environnement des affaires, plusieurs approbations sont exigées pour commencer une nouvelle activité. Ces approbations nécessitent souvent du temps et de l'argent et constituent ainsi des obstacles majeurs à l'entrée pour un nouvel entrepreneur sur le marché, entravant de ce fait le développement du secteur privé. Au Malawi et en Ouganda, l'immatriculation de l'entreprise coûte à elle seule plus que le revenu par habitant du pays. En Mozambique, il faut 153 jours pour obtenir une immatriculation. Dans plusieurs de ces pays, le coût impliqué est plus élevé qu'aux USA même en termes de dollar absolu. Ainsi, la loi de la concurrence n'a pas nécessairement comme conséquence l'entrée de sociétés sur les marchés et donc la concurrence.

(iv) Des actions sous ouvert « d'intérêt public »

On observe un scepticisme général dans les pays en développement pour ce qui est de compter sur les forces de l'offre et de la demande pour répondre aux intérêts du consommateur. En conséquence plusieurs lois et règlements et ont été mis en place de manière à sauvegarder « l'intérêt public ». Le contrôle des prix est un dispositif commun dans beaucoup de pays en développement, et dans la plupart des cas la balance penche très franchement en faveur des consommateurs et non des producteurs. Les mécanismes de contrôle des

prix sont régis par un processus bureaucratique qui a pour effet que les prix révisés traînant derrière l'inflation. De tels mécanismes agissent contre la promotion de la concurrence et de l'investissement en abaissant le niveau des bénéfices. Un cas extrême est le Zimbabwe, qui est actuellement dans une situation hyper-inflationniste. Le gouvernement a créé dans l'urgence la *National Incomes and Prices Commission* (NIPC) – considérée aujourd'hui comme une barrière à l'investissement, étant donné que les entreprises connaissent des périodes déficitaires significatives du fait que les prix contrôlés sont au-dessous des coûts de production, restreignant de ce fait la concurrence. Elle a été créée en dépit de la présence d'une loi et d'une agence de concurrence.

(v) Les rapports interinstitutionnels

L'empiètement des fonctions entre l'autorité de la concurrence et les organismes de régulation des différents secteurs peut également être responsable de l'absence d'une culture saine de concurrence dans beaucoup de pays en développement. Il est important de préciser que les autorités de la concurrence et les régulateurs de secteur jouent des rôles importants en favorisant un environnement concurrentiel. Ce qui manque dans la plupart des pays en développement, c'est un forum qui permet à ces deux groupes d'exercer leurs mandats sans se marcher sur les pieds et embrouiller les différents agents économiques. La *Securities Exchange Commission* (SEC), en Zambie, a elle aussi un champ de compétences qui empiète sur celui de la *Zambia Competition Commission*. Les décisions de la SEC et de la ZCC se sont souvent opposées dans des cas de transferts d'actions, malgré le fait que le directeur exécutif du ZCC est un membre *ex officio* de la SEC. En Tanzanie, un cas de conflit s'est présenté entre l'autorité de concurrence et la *Tanzania Communication Commission*, dans lequel la première a déposé une plainte contre la seconde pour fermer les yeux sur la dominance de deux opérateurs de téléphonie mobile (Mobile et Tritel) dans le pays.

En somme, cette section implique que les pays du monde en développement qui ont déjà adopté des politiques et/ou des lois de concurrence ont beaucoup de chemin à faire pour les exécuter efficacement. De nombreux autres exemples différents de ceux présentés ici pourraient être cités pour soutenir cet argument. Dans la plupart des études effectuées, ces obstacles ne sont pas pris en considération car on suppose naturellement que l'existence d'une politique suffit en elle-même à démontrer l'existence d'un tel rapport de causalité. Il y a des raisons de croire que si on s'occupe de celles-ci dans ces pays respectifs, non seulement les bienfaits attendus de la concurrence commenceront à se faire sentir, mais les études sur le rapport entre la croissance économique et la politique de concurrence montreront également cette relation de manière beaucoup plus claire.

5. Implications et solutions possibles

Le fait que la politique de concurrence doive contribuer au développement économique est plus ou moins un concept qui fait consensus, mais ce sont surtout les obstacles à la concurrence qui existent qui sont une source d'appréhensions. On a donc besoin que règne une culture de la concurrence dans l'économie entière pour que les distorsions disparaissent. Ceci devrait commencer au plus haut niveau avant de s'écouler par la suite, jusqu'aux consommateurs. La volonté politique s'avère être l'un des facteurs déterminant dans le succès de la mise en œuvre d'une politique et de lois de concurrence. Si les lois et la politique de la concurrence doit apporter tous les bienfaits attendus, la volonté politique et le consensus pour la réforme est une condition nécessaire, et le renforcement d'une loi ou d'une adoption existante d'un neuf en l'absence d'une telle volonté n'aidera pas. Le consensus et la volonté politique pourraient également rassurer les investisseurs sur la sécurité et la prévisibilité de leurs retours sur investissement. Quelques pays en développement, tels que le Malawi et le Bangladesh, ont adopté des lois et des politiques de concurrence, mais il a fallu du temps pour qu'elles entrent en vigueur et pour que des structures permettant leur exécution soient mises en place.

Un autre aspect lié à la volonté politique est la question du besoin d'une attitude holistique en ce qui concerne la concurrence. Les lois de la concurrence devraient généralement faire partie d'une politique de concurrence si on veut que tous les objectifs désirés soient réalisés. Cependant, même si elle est utilisée comme point de départ, l'adoption d'une loi de concurrence devrait être suivie ou accompagnée de l'élimination des obstacles de la politique d'investissement, la politique industrielle, la politique de consommation, la politique commerciale et autres politiques spécifiques à certains secteurs qui ont un impact sur la concurrence. Il faut également que toutes les politiques et régulations sectorielles de l'économie soient pro-concurrence. Une telle situation n'existe pas dans la plupart des pays en développement, bien qu'ils revendiquent avoir adopté des réformes de marché. Le Botswana peut être considéré comme un exemple de pays qui a une approche plus focalisée, excepté que le processus est inutilement prolongé.

Ainsi il y a un besoin de créer plateforme pour s'assurer que toutes les parties prenantes, motivées par des aspirations différentes, aient le sentiment de participer aux réformes du marché. Mener des campagnes de sensibilisation et solliciter les avis des tous les acteurs qui comptent devrait donc faire partie du processus de la

politique de concurrence. Les lois de concurrence dans chaque pays devraient essayer de s'assurer que les politiques qui l'accompagnent sont conçues dans le but de répondre aux attentes de tous, plutôt que de favoriser les entreprises ou des consommateurs. Les questions touchant aux intérêts du consommateur devraient être explicitement identifiées lors de la conception de la politique de concurrence et le lobbying devrait y être inclut comme un outil de sensibilisation des consommateurs. Cependant, l'objectif de promouvoir des marchés efficaces car un objectif ne doit pas être compromis pour autant; ces plateformes devraient pouvoir aborder d'autres questions d'ordre public qui ne relèvent pas des lois de concurrence. Cet exercice consistant à assurer la participation aux réformes par toutes les parties prenantes assure la conciliation des aspirations des chacun en tenant compte de leurs spécificités et de leurs attentes.

6. Conclusion

Cet article a en grande partie démontré qu'on s'attend généralement à une relation de cause à effet entre la politique de concurrence et le développement économique, laquelle aurait un résultat positif bien qu'elle puisse être à double tranchant. Ce rapport à double tranchant vient du fait que tandis que la concurrence peut avoir pour effet la hausse des niveaux de production du fait de la disparition de l'auto-restriction des monopoles et de l'arrivées de nouvelles entreprises sur le secteur, la concurrence peut également réduire les incitations à l'innovation car les profits des monopoles sont la plus grande source d'innovation.

Cet article a également mis en lumière certains résultats empiriques concernant le rapport entre politique de concurrence et croissance économique, dont les résultats soutiennent en grande partie les études théoriques. Divers facteurs institutionnels, qui peuvent agir comme barrières à la réalisation de la plupart des bienfaits attendus d'une politique de concurrence, ont été également abordés. Ceux-ci peuvent aussi être responsables de l'absence de bienfaits directement observables des réformes de concurrence, lesquels pourraient motiver les pays qui n'ont toujours pas passé de telles réformes. Le besoin d'une réelle volonté politique à embrasser des réformes de la politique de concurrence, la participation de toutes les parties prenantes dans leur processus afin d'insuffler une culture de concurrence dans l'économie, ainsi que de larges campagnes de sensibilisation dans les pays qui ont déjà adopté des réformes partielles sont certaines des mesures que cet article suggère comme solutions aux problèmes évoqués.

References

- CUTS (2006), **Fairplay Please**, CUTS International, Jaipur, India.
- CUTS (2003), **Pulling Up Our Socks,** CUTS International, Jaipur, India
- BUCCI Alberto (2004)**, An Inverted-U Relationship Between Product Market Competition And Growth In An Extended Romerian Model,** Working Paper n. 26.
- Dutz, A. and Hayri, A (2001), **Does Effective Antitrust Policy Spur Economic Growth?** October (2001)**.**
- Ahn, S (2002), **Competition, Innovation and Productivity Growth: A Review of Theory and Evidence,** OECD ECO/WKP(2002)3
- Lipimile, G.K (2004), **Competition Policy as a Stimulus for Enterprise Development, in** Competition, Competitiveness and development: Lessons from developing Countries, UNCTAD/DITC/CLP/2004/1
- Dutz, M and Hayri, A (2000), **Does More Intense Competition Lead to Higher Growth?** Policy research Working paper 2320
- Yun, M (2004), **Competition and Productivity Growth: Evidence from Korean manufacturing Firms,** in Competition, Competitiveness and development: Lessons from developing Countries, UNCTAD/DITC/CLP/2004/1
- Kahyarara, G (2004), **Competition policy, Manufacturing, Exports, Investment and Productivity: Firm level evidence from Tanzania Manufacturing Enterprises,** in Competition, Competitiveness and development: Lessons from developing Countries, UNCTAD/DITC/CLP/2004/1

La version originale en anglais de ce Briefing paper a été pensée et rédigée par **Cornelius Dube,** pour le CUTS Centre for Competition, Investment & Economic Regulation (CUTS C-CIER). Traduction française par **Julien Grollier**.

CUTS CCIER Briefing Papers are to inform, educate and provoke debate on issues related to competition, investment and economic regulation. Readers are encouraged to quote or reproduce materials from this paper for their own use, but as the copyright holder, CUTS International requests due acknowledgement and a copy of the publication.

© CUTS International, 2009. CUTS International, D-217, Bhaskar Marg, Bani Park, Jaipur 302 016, India. Ph: 91.141.228 2821, Fx: 91.141.228 2485, E-mail: c-cier@cuts.org, Web: www.cuts-ccier.org.